

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 05 juin 2026
Convocation du 28 mai 2026

Date d’Affichage :

08 juin 2026

Nbre de Conseillers

en exercice : 33

Nbre de présents : 26

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 6

Nbre d’excusé sans pouvoir : 1

Nbre d’absent : 0

Nombre de votants : 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, MM. Raphaël GRIEU, Ludovic HÉBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mmes Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, Elfie THIBAUT, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER.

Excusés avec pouvoir : Mmes Linda HOCDÉ, Suzanne LE TUAL, Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Florence LELIEVRE, Myriam HUAULT.

- Mme HOCDÉ avait donné procuration à Mme GERVAIS
- Mme LE TUAL avait donné à M. LESUEUR
- M. CAVELIER avait donné procuration à M. GRIEU
- M. ANQUETIL avait donné procuration à M. ORAIN
- Mme LELIEVRE avait donné procuration à Mme GOUDAL-MANOURY
- Mme HUAULT avait donné procuration à M. POTIER

Excusé sans pouvoir :

- M. David DUHAMEL

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE
A LA COMMISSION LOCALE DE L’EAU (CLE) DU SAGE**

Monsieur Ludovic HEBERT donne lecture de son rapport.

VU le Code de l’environnement, notamment les articles L.2212-4 et suivants relatifs aux Schémas d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et aux Commissions Locales de l’Eau (CLE),

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l’article L.2121-29,

CONSIDÉRANT le courrier en date du 9 avril 2026 relatif à la désignation des représentants au sein du SAGE de la vallée du commerce,

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du 1er collège (élus),

.../...

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner en qualité de représentante titulaire de la Commune à la CLE :

- Mme Dominique COUBRAY

- de désigner en qualité de représentant suppléant :

- M. Éric LESUEUR

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE

POUR : 28 (élus de la majorité)

CONTRE : 4 (Mmes HUAULT, MOREL et MM. RICHARD, POTIER élus de la minorité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)
Le Maire,

Christophe DORÉ